

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019
LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS

Samedi 16 Novembre 2019

Présence

Président(e)s ou mandataires de clubs

TC OLYMPIQUE : Pierre VIGNERON

TCMC : Jenny DIETRICH

TC RECEIVING: Sandrine RAMES

TC MONT DORE: Olivier SCHNEITER

TC PAÏTA: Nickolas N'GODRELA

TC KONE : Alexandre MADELEINE

TC IRD : Yann FUSELIER

TC POUEMBOUT : Tourya TIDJINE

TC AUTEUIL : Philippe LISSARRAGUE

TC POINDIMIE : Daniel GRONDIN

Comités Provinciaux

CPSUD : Sergio COULON

CPNORD : Vincent TRUVANT

CPILES : Absent

Comité de Direction LCT

Olivier LE DAIN (Président), Ivan TREPTOW (SG), Pierre VIGNERON (Trésorier), Éric CHEVALIER (Trésorier Adjoint), Bérangère DORCHIES (VP) Yasmina FLOREQUIN, Pierre-Louis MESSONNIER, Jean-Louis PIETERS, Marie SEIKO (VP)

Les permanents de la LCT

CED : Marie-Perine BAUDOIN

Secrétariat : Mathilde VALAO

Institutions et autres invités

Le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie représenté par M. Pierre FOREST Directeur de la Jeunesse et des Sports de NC

La Province Sud : Absent

La Province des Îles : représentée par Mr Gregory ARMIEN Directeur DJS

La Province Nord : représentée par Mr Patrick PAGATELLE Directeur DSASE

La Mairie de Nouméa : Absent(e)

Le CTOS représenté par M. Christophe DABIN

PWC (CAC) représenté par Mme Anaïs SCIORTINO

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Catherine GERVAIS,

Validation des listes : Jean-Philippe ROUAST, Vanessa ZAOUCH

Après vérification des identités, licences et mandats, l'AGO peut valablement se tenir. Le quorum est atteint avec 75,3 % de présence (52 voix sur 69)

La CSOE communique son PV d'émargement au président qui annonce le début de l'AGO à 09 : 38

- **Diffusion du message vidéo du Président de la FFT**

- **PV AG 2018 présenté et soumis au vote.**
Le PV est voté à l'unanimité des présents et représentés

- **Lecture du RAPPORT MORAL par le SG de la LCT.**

A corriger dans le PV : date de réunion des CTR qui n'a pas eu lieu en juin mais en février 2019 et ajout du jeune Icham TIDJINE parmi les participants aux championnats de France.

Demande d'éclaircissements du TCMC et du TC Paita à propos des jeux du Pacifique : Pour rappel aucune médaille remportée pour 7 d'or possibles, 21 en tout. Le rapport moral faisant état de la démission du sélectionneur Nickolas N'GODRELA à 2 mois du début des jeux et de l'envoi d'une sélection très jeunes (Moyenne d'âge de 18 ans chez les garçons et 15 ans chez les filles).

- N. N'GODRELA rappelle qu'il n'était pas à l'origine le sélectionneur désigné/élu par la commission des jeux de la LCT, qu'il a proposé son aide a posteriori et sans vouloir se défaire de sa part de responsabilité (qu'il estime à 60%) il souhaite qu'il soit aussi rappelé les torts et erreurs commises par les autres membres de l'encadrement. Il met notamment en avant le manque d'implication de son adjoint C. GODOT, l'absence de résultats de ce dernier aux OCEANIA 2018 et fait également mention du test positif au cannabis d'un joueur présélectionné et envoyé malgré cela sur un tournoi de préparation par le sélectionneur adjoint.
- Concernant le problème du joueur testé positif. O LE DAIN rappelle que ce fait avait été caché au reste de l'équipe encadrante et du bureau qui ne l'a appris qu'a posteriori et a pris la décision d'une sanction immédiate matérialisée par le retrait du joueur de la sélection sans même procéder à un second test de contrôle comme il est parfois l'usage au sein d'autres ligues.
- A ce sujet, les représentants du CTOS et de la DJSNC rappellent et précisent le principe des tests anti-dopage (à ne pas confondre avec des contrôles) :
 - o Les tests sont effectués à titre préventif en vue d'une compétition spécifique (ici les jeux) et il revient à la Ligue concernée de prendre les mesures nécessaires en cas de retour positif.
 - o En revanche, comme l'avait déjà explicité Mme Ballanger en charge de la lutte anti-dopage – DJSNC, les contrôles antidopage font l'objet d'un ordre de mission généré par un logiciel ADAMS (Agence Mondiale Antidopage) et un résultat positif déclenche automatiquement une procédure disciplinaire. Aucun contrôle antidopage n'a été diligenté en tennis en 2019.
- Concernant la démission de N. N'GODRELA du poste de sélectionneur, I TREPTOW Chef de projet tient simplement à rappeler l'historique des faits :
 - o Décision début 2018 de la commission sportive de la LCT dont le président était N N'GODRELA et du comité directeur (dont il était aussi membre) de ne pas recourir directement et pour la première fois aux services de l'ETL mais de créer une commission des jeux composée d'anciens joueurs, BE et élus (et dont il était également membre) à même de désigner le duo de sélectionneurs suite à un appel à candidatures.
 - o Désignation par cette commission des jeux, fin avril 2018 de l'équipe P.H. GUILLAUME (sélectionneur) C. GODOT (adjoint).

- Face à la réaction négative de certains joueurs phares et de N N'GODRELA lui-même, le sélectionneur désigné P.H. GUILLAUME, BE2 en poste sur Montpellier a préféré décliner le poste de sélectionneur qui impliquait notamment pour lui de poser un congé sabbatique ou sans solde auprès de son club métropolitain. De fait la LCT s'est retrouvée sans sélectionneur désigné pendant plusieurs mois. C. GODOT retenu uniquement comme adjoint ne pouvant légitimement prétendre au poste de sélectionneur.
- N N'GODRELA a alors proposé à ce dernier puis au comité directeur LCT qui l'a validé d'intervenir comme sélectionneur et C GODOT comme adjoint désigné. Ce dernier est parti bénévolement comme sélectionneur de l'équipe de NC pour les OCEANIA de septembre 2018 après validation avec N N'GODRELA et du comité de la LCT 1/ de l'équipe sélectionnée 2/ de l'objectif affiché qui était de récompenser un joueur expérimenté pour ses résultats sportifs 2018 et de permettre aux 2 jeunes sélectionnés pour VAN 17 de poursuivre leur progression dans l'optique des jeux. 4eme place par équipe, aucune médaille remportée.
- Fracture de la malléole de N N'GODRELA fin 2018 compromettant significativement ses chances d'intervenir aux jeux en tant que joueur numéro 1 et le renforçant du même coup dans un positionnement de sélectionneur. Après des débuts prometteurs, il y a eu ensuite des problèmes de communication et d'entente entre les deux sélectionneurs, puis des résultats sportifs décevants, à partir du tournoi international d'Auteuil, avec beaucoup de joueurs blessés ou en méforme. La proposition puis la tenue de différentes réunions de recadrage avec le Chef de projet I. TREPTOW puis le CTOS n'a pas réussi à apaiser des tensions qui se sont par la suite et au contraire étendues à l'ensemble de l'équipe encadrante avec comme point d'orgue la démission de N. N'GODRELA à 2 mois du début des jeux.
- Celle-ci a précipité le départ de quelques joueurs phares qui étaient par ailleurs pour le chef de projet en méforme physique et/ou en panne de résultats sportifs (Cf. résultats des derniers tournois de préparation). Alors qu'il était prévu de constituer pour SAMOA 2019 une équipe inter générationnelle mixant joueurs expérimentés et joueurs/ses de la nouvelle génération, le chef de projet a finalement proposé au comité de miser sur l'avenir et d'envoyer aux jeux un nouveau chef de délégation avec une équipe de jeunes (voire très jeunes) joueurs/ses et dont le pic de performance interviendra lors des prochaines éditions des jeux du Pacifique.

Demande d'éclaircissement du TCMC concernant la situation de l'ancien entraîneur de Ligue, P. POIGNON

- J DIETRICH mandataire du TCMC et précédente présidente de la LCT rappelle que sous sa précédente mandature, il avait été convenu avec le CTOS et la DJSNC que P. POIGNON ne parte plus en tournée et s'étonne que ce soit encore le cas aujourd'hui. O. LE DAIN rappelle que lors des déplacements de P. POIGNON une autre personne a été envoyée avec lui, pour s'assurer de son comportement.

Concernant les dernières interventions professionnelles et derniers déplacements de l'ancien entraîneur de Ligue auxquels fait référence la mandataire du TCMC, le SG de la LCT précise que M. POIGNON n'est plus salarié de ligue depuis début septembre et il revient au club dans lequel il exerce (notamment celui de Mme DIETRICH) de prendre ses responsabilités (spécialement au vu des déclarations de sa mandataire).

- Intervention du TCA
 - Rappelle que ce qui doit primer est l'intérêt et la protection des joueurs et en premier lieu les jeunes. Exprime son ras-le-bol de voir des personnes passer leur temps à adresser des critiques gratuites pour des raisons personnelles et qui ne sont pas à la hauteur d'une AG.
 - Le président du TCMD soutient ces propos.
- Pour mémoire et information de l'AG :
 - Un signalement a été reçu concernant l'ancien entraîneur de Ligue, émanant de l'ITF, relayé à la LCT par la FFT fin juillet 2019,

- Au vu des faits incriminés et du dossier du salarié, le bureau a décidé en accord avec les services juridiques de la FFT et suivant les conseils de ses avocats une mise à pied à titre conservatoire (août 2019) puis d'un licenciement (début septembre 2019),
- Le dossier de signalement a été transmis conformément à la loi aux services de la DJSNC et au procureur de la république,
- Une communication a été faite en ce sens par mail et en réunion auprès du Comité Directeur et de l'équipe technique de la LCT ainsi qu'auprès des parents des enfants entraînés en CFE et CTE,
- La FFT et la LCT ont décidé de rompre toute relation avec l'ancien entraîneur de ligue. Ce dossier relevant de la RH et faisant l'objet d'une procédure il est impossible de communiquer davantage sur le sujet,
- Le représentant de la DJSNC confirme que celle-ci est saisie du dossier qui sera traité avant la fin d'année et rappelle également le principe de présomption d'innocence.

Le Rapport moral est soumis au vote.

Concernant le Rapport Moral saison 2018/2019 : Vote à main levée : « Pour » 39 voix à la majorité, « Contre » 13 voix (TC Paita & TCMC)

Le rapport moral est voté à la majorité des présents et représentés.

- Présentation Powerpoint du Rapport Technique par le Président la LCT

Présentation allégée compte tenu de l'absence du CTR.

Présentation en vidéo des nouveaux membres de l'équipe technique de ligue de la LCT :

Jean-Philippe FLEURIAN (CTR) : 54 ans, Joueur de l'EDF de coupe Davis et ex 37ème ATP
 Pierre-Henri GUILLAUME (EL) : 35 ans, BE2, coordinateur du haut niveau à l'ASPTT Montpellier

- Présentation Powerpoint du rapport Développement par la CED.

- Présentation du Bilan Financier et du Budget par le Trésorier de la LCT

On constate un redressement des comptes avec un exercice comptable satisfaisant car déficitaire de 0,7 M XPF mais avec une provision exceptionnelle de l'ordre de 2 M XPF. Pour mémoire l'exercice précédent s'était clôturé par une perte de 3,7 M XPF.

Le Résultat d'exploitation est positif à + 2,3 MXPF contre une perte de – 11,5 MXPF l'an passé.

La trésorerie augmente de 0,5 M XPF.

Demande de précisions du TCMC sur les partenaires et mécènes de la LCT. Précisions apportées par le président de la LCT quant aux partenaires affichés en différents endroits sur le site physique et les sites internet LCT et ATP.

Concernant les mécènes O LE DAIN en cite quelques-uns et précise que d'autres souhaitent demeurer anonyme.

Intervention du TCMC sur le cas d'E. MOUAZE, ancienne salariée de ligue

- Le Trésorier et le SG démontrent chiffres à l'appui que la LCT ne pouvait se permettre de garder une salariée à ce niveau de rémunération (pour mémoire 460 K CFP bruts/mois soit un coût annuel charges sociales incluses entre 7,5 et 8 MXPF)

- Il suffit tout simplement de mettre cette charge estimée en face de l'historique des résultats d'exploitation et comptables des dernières années présentées ci-après pour se faire une idée de l'impact que cela aurait pu occasionner sur les comptes et la trésorerie de la LCT.

RAPPEL HISTORIQUE DES COMPTES DE LA LIGUE CALEDONIENNE DE TENNIS EN MILLIONS CFP

TABLEAU	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Sur 11 mois	2019
TOTAL CHARGES SALARIALES ET SOCIALES			20,20	17,60	17,60	19,30	13,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9,50	-14,20	-5,70	13,00	4,70	-11,52	2,30
RESULTAT COMPTABLE	-8,40	-15,40	-9,50	10,40	-3,70	-3,70	-0,70

Seul l'exercice 2016 a dérogé à la règle pour une raison favorable strictement conjoncturelle avec une baisse significative des charges salariales suite à un départ en retraite, au passage à mi-temps de deux autres postes salariés et d'une nouvelle CED sur 5 mois de l'année alors que ce poste était à temps plein les années précédentes.

Sur 2018 les charges sociales sont de nouveaux en hausses sur 11 mois avec le passage de la secrétaire de mi-temps à plein temps voté en décembre 2017 (mais surtout de son salaire brut passé de 180 Kf à 450 Kf sans recette dans le budget)

Sur 2019 évolution du résultat comptable vers 0 et Résultat d'exploitation redevenu positif.

Le bureau de la LCT tient également à mettre en avant que **le redressement des comptes a été effectué avec en parallèle une augmentation significative des aides directes versées aux clubs et BE.**

Ces dernières passant de 5 ou 7 MPXF ces dernières années à près de 16 MXPF pour l'exercice clos (Cf. tableau ci-après).

	A	B	E	F	G	H
1	Code compte	Libellé compte	Débit TC	TOTAL CHARGES EXPLT	%	2019
122	622630	INDEMNITÉS & HONORAIRES SPORTIFS	5 700 225,00			
162	657102	BOURSES COMPÉTITION JEUNE	897 327,00			
163	657610	SUBVENTIONS VERSÉES AUX COMITÉS DÉPAR	204 000,00			
164	657620	SUBVENTIONS VERSÉES AUX CLUBS	9 109 192,00			
219	657680	AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	59 500,00			
221		TOTAL	15 970 244,00	92 377 200,00	17%	
222						
223	Code compte	Libellé compte	Débit cumulé TC	TOTAL CHARGES EXPLT	%	2018
224	622630	INDEMNITÉS & HONORAIRES SPORTIFS	4 066 165,00			
225	657102	BOURSES COMPÉTITION JEUNE	1 081 015,00			
226	657610	SUBVENTIONS VERSÉES AUX COMITÉS DÉPAR	600 000,00			
227	657620	SUBVENTIONS VERSÉES AUX CLUBS	1 310 794,00			
228	657680	AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	466 622,00			
230		TOTAL	7 524 596,00	79 957 174,00	9%	
231						
232	Code compte	Libellé compte	Débit TC	TOTAL CHARGES EXPLT	%	2017
233	622630	INDEMNITÉS & HONORAIRES SPORTIFS	5 193 737,00			
234	657100	BOURSES ACCORDÉES	40 000,00			
235	657620	SUBVENTIONS VERSÉES AUX CLUBS	2 006 396,00			
236	657680	AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	120 000,00			
238		TOTAL	7 360 133,00	78 701 513,00	9%	
239						
240	Code compte	Libellé compte	Débit TC	TOTAL CHARGES EXPLT	%	2016
241	622630	INDEMNITÉS & HONORAIRES SPORTIFS	2 968 958,00			
242	657100	BOURSES ACCORDÉES	40 000,00			
243	657610	SUBVENTIONS VERSÉES AUX COMITÉS DÉPAR	82 420,00			
244	657620	SUBVENTIONS VERSÉES AUX CLUBS	921 276,00			
245	657680	AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	1 528 635,00			
247		TOTAL	5 541 289,00	78 705 723,00	7%	

La CAC confirme la certification des comptes sans réserve aucune.

Le rapport financier est soumis au vote

Vote à main levée : « Pour » 39 voix à la majorité, « Contre » 13 voix (TC Paita & TCMC)

Le rapport financier est voté à la majorité des présents et représentés.

- Budget Prévisionnel 2020

Explication sur la hausse de la dotation globale : aide FFT pour la venue du nouveau CTR fédéral

On note un budget à l'équilibre

6- BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2019-2020

Nature des produits	ADMINISTRATION	ELUS ET BENEVOLES	ATP	COMMISSIONS JEUNES	TOURNOIS LIGUES	DEV	AIDES CLUBS ET EQUIPEMENTS	TOTAL
TOTAL CHARGES	17 643 000	7 960 000	25 356 000	24 089 000	1 775 000	10 764 000	12 500 000	100 087 000
TOTAL RECETTES	17 942 000	7 978 000	25 352 000	24 267 000	1 645 000	10 403 000	12 500 000	100 087 000
TOTAL RESULTAT	299 000	18 000	-4 000	178 000	-130 000	-361 000	0	0

Le budget prévisionnel est soumis au vote

Vote à main levée : adoption à l'unanimité

- Renouvellement du mandat du CAC PWC (titulaire) et suppléant

Le renouvellement du mandat du CAC est soumis au vote

Vote à main levée : adoption à l'unanimité

- Election des délégués

LISTE Olivier LE DAIN pour l'élection à la délégation de la FFT au titre de la ligue calédonienne de tennis – année sportive 2019-2020

Titulaire 1 : Olivier LE DAIN

Titulaire 2 : Ivan TREPTOW

Titulaire 3 : Pierre VIGNERON

Suppléant 1 : Jean-Louis PIETERS

Suppléant 2 : Tourya TIDJINE

Suppléant 3 : Yasmina FLOREQUIN

La liste des délégués à l'AG FFT est soumise au vote
Vote à main levée : adoption à la majorité avec 1 abstention

- **Élection de nouveaux membres au Comité Directeur mandature 2018-2020.**

Le TCMC demande à ce que la CSOE vérifie et revoie la publication de ses décisions quant à la validité des candidatures, notamment l'art. 7.4.2 (numéro erroné à corriger)

- P. WUILLE: élu à l'unanimité
- A. MIRAULT : élu à l'unanimité
- L. CASSIER : 1 vote contre, élu à la majorité

- **Médailles Fédérales**

Remise des différentes médailles à Sylviane SOEKARJAN, Catherine BONNET et Olivier DUCASSE.

CONCLUSION DE CETTE AG PAR LES INSTITUTIONS INVITEES

1) CTOS

- **Jeux du Pacifique**

- **La LCT a été très accompagnée par F. Dinh**
- **Préparation chaotique**
- **Bilan : dommage qu'il n'y ait eu aucune médaille, mais le choix a été fait de laisser leur chance aux jeunes, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes**
- **Souhaite que l'équipe de jeunes poursuive son parcours jusqu'aux prochains jeux de 2023**

- **Encourage la LCT à poursuivre son développement, et à augmenter le nombre de licenciés, notamment via le sport-santé.**

2) Province des Iles

- **Note la baisse des licenciés et du nombre de bénévoles.**
- **Prône le pardon, pour dépasser les tensions et les colères et reformer une nouvelle équipe, avec les dirigeants en place, dont le bilan est convaincant et prometteur.**
- **Remercie O. LE DAIN pour ses déplacements sur les Iles, demande à voir également la CED.**
- **Beach tennis : projet opportun, 1 ETP donné pour le développement du tennis (mercredis, WE et vacances pour les enfants)**
- **Participation aux jeux : il était courageux de la part de la LCT d'investir sur les jeunes et sur l'avenir, ce qui a manqué, ce sont les aînés. Plus que le manque de médailles, il faut retenir ce qu'ont fait les jeunes, qui est humainement impressionnant.**

3) Province Nord

- **Besoin du soutien de la LCT pour aider les bénévoles du CPST.**
- **Budget de 10 millions donnés aux 5 clubs et au CPST (10% du budget des sports). Il sera difficile de maintenir ce budget sans augmentation du nombre de licenciés.**
- **Deux actions importantes à soutenir : le tennis à l'école et le beach tennis, pour lequel la Province Nord serait prête à soutenir un ITF.**
- **Remercie O LE DAIN pour ses déplacements dans le nord.**

4) DJSNC

- Adresse ses félicitations aux récipiendaires des médailles fédérales, qui sont une valorisation du travail des bénévoles.
- Concernant les jeux du Pacifique, rappelle l'investissement financier important du gouvernement. Rappelle également que les tests anti-dopage ne débouchent sur aucune sanction de la part de la DJS ou du Gouvernement, car ce ne sont que des tests. Seuls les contrôles ordonnés par la DJS peuvent faire l'objet de sanction.
- Concernant l'ancien entraîneur de ligue, le dossier en est à l'instruction au niveau administratif. Il faut donc respecter la confidentialité et la présomption d'innocence en attendant la fin de l'instruction, fin 2019.
- Concernant l'ancien CTR, P. Forest souligne qu'il sera officiellement rattaché à la DJS à partir du 1^{er} décembre, même s'il a déjà quitté ses fonctions à la LCT. Il insiste sur la vigilance qui sera de mise quant aux subventions versées par la FFT pour le prochain CTR.
- Demande au trésorier de la LCT que l'utilisation des fonds du territoire soit détaillée en adoptant le formalisme utilisé par la DJSNC (fiches / tableaux convention d'objectif)
- Annonce une année 2020 compliquée budgétairement, et des subventions amputées de 23 % incluant la subvention versée pour le tournoi ATP avec par ailleurs un faible impact de ce dernier sur le nombre des licences qui ne « redécoule » pas.
- Regrette qu'une partie importante de l'ANS n'ait pas pu être redistribuée. (Ne concerne pas la partie allouée par la FFT qui a été entièrement consommée par les clubs LCT).

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les institutions, les élus présents et clôt l'AG après lecture du mot présenté ci-après

Mot du président de la LCT :

« Depuis quelques semaines, certaines personnes se permettent des commentaires aussi inutiles que déplacés sur les actions de la LCT en se répandant sur les réseaux sociaux ou d'autres médias plus traditionnels.

A ceux-là, je veux dire que l'incompétence dont ils nous accusent nous a permis de redresser les finances de la Ligue en deux ans, que la vanité dont ils nous accusent nous a permis de mettre en place les projets internationaux de Clara et Heremana, de lancer un plan padel qui se traduira par la construction de deux terrains en 2020 sur le centre de Ligue et d'avoir investi 6M CFP de travaux au sein des clubs, que l'orgueil dont ils nous accusent consiste aussi à aller défendre leur propre projet au sein même de la fédération.

Le pouvoir et l'ambition personnelle sont aussi des maux qui nous ont été reprochés. Le pouvoir est un mot vain dans une association de bénévoles. L'ambition, en revanche, nous l'avons. C'est celle de redonner au tennis calédonien toute la réussite qu'il mérite. Cela passe par de l'intégrité, des valeurs telles que l'honnêteté, mais surtout énormément de travail.

Je voudrais donc féliciter et remercier les dirigeants de clubs qui nous soutiennent dans notre action. Je voudrais également féliciter et remercier tous les membres actifs du comité directeur qui, chaque jour, œuvrent en donnant de leur temps au détriment de leur famille.

Enfin je voudrais remercier tous nos détracteurs. Vous êtes notre meilleure source de motivation, pour insuffler au quotidien l'énergie dont le tennis calédonien a besoin.

Notre objectif était, est et restera le tennis calédonien sous toutes ses formes. »

Merci.

L'AGO est close à 13 :05

==

Ivan TREPTOW
SG

Olivier LE DAIN
Président

